



Meuble vétuste dans location meublée

Par **FITOUSSI LARA**, le **02/01/2018** à **07:26**

Bonjour,

Je loue un meublé depuis 1 an. J'ai récemment demandé au propriétaire de reprendre son canapé-lit dont le matelas est déformé (usure normale car canapé lit d'appoint à 320 euros qui a déjà 4 ans). Je souhaite investir moi-même dans un canapé-lit de qualité. Je ne lui demande aucune participation, je souhaite y mettre le prix et récupérer mon bien par la suite. Je souhaite par contre qu'il stock ou se débarrasse du canapé-lit actuel, d'une part car le lit est clairement inconfortable et d'autre part car je n'ai absolument pas d'espace de stockage.

Le propriétaire s'y refuse et me demande de le stocker moi-même. Il ne souhaite pas non plus s'en débarrasser.

A-t-il le droit de me demander de stocker un canapé-lit vétuste avec un matelas déformé ?

Idem sur mon balcon, il y a un vieux meuble abîmé et décoloré par la pluie bien avant mon entrée dans les lieux. Le propriétaire me demande de stocker si le meuble me dérange.

A-t-il le droit ?

Vous remerciant de votre aide,
Bien à vous

Par **janus2fr**, le **02/01/2018** à **08:11**

Bonjour,

Oui, votre bailleur est dans son droit.

Concernant le canapé, si vous décidez d'acheter le votre, vous devez assurer le stockage de celui du bailleur et le remettre en place lorsque vous quitterez le logement. Si ce canapé est trop usé (en 4 ans, cela ne devrait pas être le cas), c'est au bailleur de le remplacer...

Concernant le meuble sur le balcon, est-il mentionné à l'état des lieux ou dans l'inventaire ? Si oui, vous en avez donc accepté la présence, si non, vous pouvez vous en débarrasser, il n'a pas d'existence légale...